



## **CONVOCAATION**

**à la séance du Conseil général**

**du lundi 7 décembre 2015, à 18h30 à l'Hôtel de Ville**

**39<sup>ème</sup> SEANCE**

**Rapports du Conseil communal  
et de la Commission financière**

**15-022 – 15-203**

**Rapports du Conseil communal et de la Commission financière,**  
concernant le budget de l'exercice 2016.

### **Autres objets**

**15-603**

**Interpellation** du groupe PopVertsSol par Mmes et MM. Nicole Baur, Jean-Frédéric Malcotti, Julien Binggeli, Joël Desaulles, Michel Favez, Nicolas de Pury, Olivier Forel, Hélène Dederix-Silberstein, Edouard Jeanloz et Béatrice Nys, intitulée « Centre-ville : zone piétonne ou zone de déchargement ? » (Déposée le 29 juin 2015 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 7 septembre 2015) :

« Quiconque fréquente assidûment le centre-ville de Neuchâtel, ou y circule avec poussette ou vélo, se rendra bien vite compte que cette zone piétonne est particulière ! En effet, à toute heure du jour, les rues du Seyon, de l'Hôpital ou la place du Banneret sont encombrées de véhicules : camions déchargeant à l'heure des repas, voitures stationnées pendant plus d'une heure rue du Seyon ou en permanence devant la fontaine de la Justice (y compris samedi toute la journée). Cette omniprésence de véhicules indique clairement aux passants et touristes qu'à Neuchâtel, la zone piétonne est accessible à toute heure et que les piétons n'y ont pas la priorité ! Or, selon l'arrêté concernant l'accès à la zone piétonne, nous devrions voir disparaître à quelques exceptions près tous ces véhicules dès 10h en semaine, 9h le samedi. Il n'en est rien. A l'entrée de la rue du Seyon, le panneau indique que le stationnement est interdit, le déchargement autorisé, mais aucun horaire n'est indiqué. Il se dit même parmi certains chauffeurs habitués des centres-villes que l'on peut décharger à Neuchâtel en dernier puisqu'on ne risque rien !

Le Conseil communal et les commerçants semblent s'être toutefois émus de cette situation en 2010, puisque l'on peut prendre connaissance d'un courrier adressé aux « entreprises et habitants de la zone piétonne » demandant le respect de ces normes.

Le groupe PVS constate que ces mesures sont clairement insuffisantes. Il interpelle donc le Conseil communal en lui demandant :

1. Combien de véhicules entrent et sortent chaque jour de la zone piétonne ? (comparaison avec d'autres villes : Sion, Fribourg, Lausanne)
2. Combien de contrôles effectués mensuellement par la police de proximité ?
3. Combien d'autorisations actuellement octroyées ? Détailler pour chaque type.
4. Puisque les auteurs des déchargements semblent choisir Neuchâtel pour son laxisme, quelles sont les mesures que le Conseil communal entend prendre pour remédier à ces mauvaises habitudes ? ».

Le présent texte tient lieu de développement écrit

#### **15-604**

**Interpellation** du groupe PLR par Mme et MM. Alexandre Brodard, Jérôme Bueche, Julien Spacio, Joël Zimmerli, Mirko Kipfer, Beat Geiser, Jean Dessoulavy, Christophe Schwarb, Philippe Etienne, Jean-Charles Authier et Amelie Blohm Gueissaz, intitulée « Place du funiculaire et alentours : La Coudre mérite mieux que cela ! » (Déposée le 14 août 2015 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 7 septembre 2015) :

« Située au centre de la Coudre, au pied du funiculaire, aux abords des commerces, de la poste, de l'école primaire et d'une école internationale, ainsi que de l'arrêt de bus, la place du funiculaire de La Coudre constitue le point névralgique du quartier et est chère à ses habitants. Elle est de plus empruntée par les nombreux touristes se rendant à Chaumont et mérite donc à l'évidence un traitement de faveur. Et pourtant, voilà de très nombreuses années que cette place est négligée, laissée dans un état indigne d'une place de cette importance. Bien pire, elle sert même depuis de longs mois de dépôt pour un chantier qui tend à s'éterniser aux yeux de beaucoup. Vis-à-vis des habitants du quartier comme des touristes de passage, il faut admettre que cette situation n'est vraiment pas satisfaisante.

Les montants nécessaires à sa réfection avaient bien été prévus dans de précédentes planifications financières de la Ville, et encore dans l'actuelle, mais force est de constater : rien ne bouge. Il conviendrait donc de s'atteler à la tâche sans délai pour rendre cette place accueillante et conviviale.

Toujours à La Coudre, maintes voix ont fait part de leur mécontentement quant à la disparition de nombreuses places de parc dans les environs de la place centrale, places qui étaient pourtant appréciées de la population et nécessaires à la vie du quartier, d'autant plus que l'offre est très restreinte à cet endroit contrairement à ce qui pourrait être le cas au centre-ville :

- Les places de parc situées en haut du collège du Crêt-du-Chêne, réservées aux enseignants, vont semble-t-il disparaître suite aux travaux de rénovation du collège. Elles ne dérangent personne et étaient fort appréciées des enseignants ne résidant pas à proximité, entre autres pour apporter à l'école le matériel parfois lourd et encombrant indispensable à leur activité. En outre, elles étaient utilisées en soirée, le week-end et durant les vacances scolaires par de nombreuses personnes participant aux différentes activités se déroulant à proximité (en lien notamment avec les deux salles de gymnastique du Crêt-du-Chêne et de Ste-Hélène, la piscine, l'église, les restaurants de la place, les commerces et autres événements occasionnels).

- Les places de parc situées au pied du collège Ste-Hélène, sur l'ancien terrain de basket, ont disparu au profit d'un deuxième terrain multisport construit pour les élèves de ce collège. Même si cette place ne constituait initialement pas un parking, il était très utile de pouvoir l'ouvrir aux voitures en cas de manifestation d'importance, notamment pour les mariages célébrés au Temple, les expositions et autres manifestations au collège, ou pour les soirées de la gym de La Coudre, qui drainent un nombreux public.

Enfin, et toujours au pied du collège Ste-Hélène, beaucoup s'interrogent sur l'avenir des salles de classes provisoires (« containers ») installées maintenant depuis fort longtemps à cet endroit, entre les deux terrains multisports, et qui semblent y prendre racine malgré certains engagements des autorités et le fait qu'elles ne sont plus utilisées. La place qu'elles occupent pourrait pourtant mieux servir les intérêts des habitants du quartier, pourquoi pas en y déplaçant le terrain multisports du collège pour libérer la place bétonnée par exemple pour les voitures en cas de manifestation ?

Au vu de ce qui précède, les soussignés souhaitent par la présente interpeller le Conseil communal sur ces problématiques et lui demander des explications et des réponses aux questions suivantes :

- Une réfection de la place du funiculaire de La Coudre est-elle prévue prochainement ? Si oui, dans quel délai et dans quelle forme ? La population et les associations de quartier concernées ont-elles été consultées ? Leurs souhaits seront-ils pris en considération ?
- Est-il prévu de rendre à leurs utilisateurs les places de parc situées en haut du collège du Crêt-du-Chêne ? Sinon, qu'est-il envisagé pour les remplacer ?
- Qu'est-il prévu concernant les salles de classe provisoires (« containers ») situées au pied du collège Ste-Hélène ? La place sera-t-elle prochainement rendue à la population ? Si oui, est-il prévu de mettre des places de parc à cet endroit ?

Avec nos remerciements au Conseil communal pour les éclaircissements qu'il nous fournira sur ces différents points ».

Le présent texte tient lieu de développement écrit

### **15-302**

**Motion de M. Vincent Pahud (PDC)**, intitulée « Cité-Joie pour nos familles et les réfugiés » (Déposée le 3 novembre 2015 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 7 décembre 2015) :

«Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à la disposition des réfugiés et de nos concitoyens la maison de Cité-Joie, à Haute-Nendaz».

#### Développement écrit

Les conditions de vie difficiles de nombreuses familles empêchent celles-ci de prendre des vacances ou, tout au moins, d'en offrir à leurs enfants. Après le renoncement de l'acquéreur potentiel du domaine de Cité-Joie, de nouvelles perspectives et une nouvelle forme de gestion doivent être trouvés pour ce lieu de résidence.

La maison de Cité-Joie est actuellement sous la gestion du Service des sports et nombre de citoyens et citoyennes neuchâtelois ignorent jusqu'à son existence. Nous demandons qu'il soit transféré sous la direction de l'Action sociale avec tâche de mettre sur pied un système de location favorable pour nos familles et associations de jeunes ou à caractère social. Et de le faire savoir.

En attendant la réalisation de notre proposition, nous demandons au Conseil communal de faire face à une urgence dont la gravité n'échappe à personne: nous le prions de prendre contact avec l'Etat du Valais, où se situe Cité-Joie, pour lui proposer ce domaine comme lieu d'accueil de réfugiés. La maison et ses alentours sont aptes à en recevoir plusieurs dizaines dans un bref délai.

#### Discussion

## **15-605**

**Interpellation** du groupe PopVertsSol par Mmes et MM. Dimitri Paratte, Edouard Jeanloz, Joël Desaulles, Jean-Frédéric Malcotti, Michel Favez, Nicolas de Pury, Amanda Ioset, Julien Binggeli et Hélène Dederix-Silberstein, intitulée « Neuchâtel une ville étudiante vantée mais sans étudiants, sans fêtes et sans vie culturelle abordable ? » (Déposée le 4 novembre 2015 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 9 novembre 2015).

« Le groupe PopVertsSol est inquiet du manque d'attention flagrant que la Ville de Neuchâtel attache aux 4000 étudiantes et étudiants qui ont choisi notre ville pour passer les plus belles années de leur vie. Nous attendons les réponses de plusieurs directions responsables à nos yeux de la dégradation des conditions cadres de la vie culturelle étudiante : celle de la Sécurité et l'autre de la Culture et accessoirement de l'Urbanisme ».

- 1) Pourquoi la Ville refuse-t-elle de louer la salle des fêtes de la ferme de Pierre-à-Bot ? La mort dramatique dans un accident de la route d'un utilisateur ivre de cette salle ne peut justifier la punition collective de toute la communauté étudiante neuchâteloise par une interdiction discriminatoire des fêtes étudiantes.
- 2) Pourquoi de nombreuses associations étudiantes se sont-elles vu refuser des autorisations de police pour organiser des manifestations dans les murs de l'Alma Mater à l'exception notable de la fête « Secomania » ? La proximité politique entre cette association de sciences économiques et la Direction de la sécurité est-elle en jeu ?
- 3) Suite aux débordements à la dernière Secomania en 2014 victime de son succès, la Case-à-Chocs refuse d'accueillir toute nouvelle fête étudiante. Cette décision nous semble à nouveau une sorte de punition collective qui discrimine les Ethn'noces, Sport'noces ou autres Bio'noces jusqu'à maintenant pas directement incriminées dans des débordements ingérables. Quelle est la politique culturelle visée par ce type d'exclusion de la scène étudiante neuchâteloise ?
- 4) Pour donner une chance au Conseil communal de nous parler d'un avenir meilleur, au-delà de la construction de logement pour doctorant-e-s, quelle sera sa politique visant à faire de Neuchâtel un lieu où il fait à la fois bon étudier, mais aussi vivre une vie culturelle accessible et où il serait possible de célébrer les joies des examens et de la vie universitaire sans exclusion de tous les lieux publics ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

## **15-606**

**Interpellation** du groupe PLR par Mme et MM. Philippe Mouchet, Julien Spacio, Jérôme Bueche, Joël Zimmerli, Alexandre Brodard, Christophe Schwarb, Mirko Kipfer, Jean-Charles Authier, Richard Strohmeier, Philippe Etienne et Amelie Blohm Gueissaz, intitulée « Cité-Joie, Quo vadis ? » (Déposée le 9 novembre 2015 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 7 décembre 2015) :

« Plusieurs écoles internationales voient le jour en Valais, c'était ce qu'annonçait un reportage de la TSR le 17.10 aux nouvelles de 19h30. Je me suis fait le raisonnement suivant: Valais / Haute-Nendaz / Cité-Joie: enfin des nouvelles intéressantes! Quelle n'a pas été alors ma surprise de lire dans l'Express du 31.10 que la société qui avait fait une offre de rachat de Cité-Joie renonce car « trop de temps s'est écoulé depuis la mise en vente de ce domaine... » et que le Conseil communal retirait son rapport (15-017).

Pour mémoire, Raffles Education Corporation avait fait une offre à 2,5 millions de francs. Elle avait garanti qu'elle réaliserait une école internationale sur le domaine, ce qui aurait été une belle reconversion pour Cité-Joie. Le groupe PLR interpelle le Conseil communal en lui demandant des réponses orales aux questions suivantes :

Pourquoi un tel revirement une semaine avant que le rapport ne passe au Conseil général?

Le Conseil communal était-il resté en contact avec l'acquéreur? Lui avait-il indiqué les différentes étapes à suivre, avec leur échéancier, jusqu'à une éventuelle acceptation du dossier par le Conseil général? Raffles Education Corporation s'étant retiré, quelles sont nos options? Dans son rapport 15-017 de septembre en complément au rapport no 14-024 concernant Cité-Joie, le Conseil communal fait mention en page 5 de deux candidats qui avaient déposé une offre en 2014. Pourquoi ne pas proposer l'objet au 2<sup>ème</sup> candidat puisque le Conseil communal a confirmé son intention de vendre le domaine de Cité-Joie dans son rapport du 12 août 2015?

Le Conseil communal a-t-il pris contact avec ce deuxième candidat afin de vérifier s'il était toujours intéressé par un rachat de Cité-Joie ?

Peut-il envisager de mettre à nouveau en vente le domaine sans les conditions restrictives qui y étaient associées lors de la première tentative (utilisation à des fins éducatives, si je ne me trompe) afin d'élargir la palette des candidats potentiels? ».

## 15-502

**Postulat du PLR par Mme et MM. Alexandre Brodard, Joël Zimmerli, Jean-Charles Authier, Christophe Schwarb, Julien Spacio, Mirko Kipfer, Philippe Etienne, Amelie Blohm Gueissaz, Jérôme Bueche, Philippe Mouchet et Richard Strohmeier**, intitulé « Amélioration du processus d'inscription en structure parascolaire : informer les parents plus tôt » (Déposé et développé le 9 novembre 2015 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 7 décembre 2015) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens d'améliorer le processus d'inscription en structure parascolaire afin que les parents soient informés sur la prise en charge ou non de leurs enfants le plus tôt possible, au plus tard trois mois avant le début de l'année scolaire, et que les enfants puissent être pris en charge dès le premier jour de scolarité».

### Développement écrit :

Joindre vie professionnelle et vie familiale relève encore trop souvent du parcours du combattant pour les parents avec enfants en âge de scolarité. L'un des problèmes auxquels beaucoup sont confrontés est évidemment de trouver une place en structure parascolaire pour y confier leurs enfants avant le début des cours, pendant la pause de midi et après la fin des cours. Leur organisation dépendra donc en grande partie du fait d'avoir ou non trouvé une place dans les structures de la ville. Dans ce cadre, le fait de savoir au plus vite s'il y aura une place ou non pour leur progéniture et de savoir dans quelle mesure leurs besoins pourront être couverts, est particulièrement important, sachant que dans la négative ils auront à trouver par leurs propres moyens une solution alternative de garde, souvent difficile à mettre en place.

Le processus actuel d'inscription en ville de Neuchâtel ne paraît malheureusement pas encore à la hauteur de ce que l'on serait en droit d'attendre d'une organisation professionnelle au service de la population. En effet, alors que le formulaire d'inscription est envoyé en début d'année, la réponse n'est donnée aux parents que peu avant le début des vacances scolaires, ce qui ne leur laisse que quelques courtes semaines pour trouver une autre solution de garde, qui plus est en période de vacances. Anticiper les inscriptions, le traitement des demandes et surtout les réponses aux parents de quelques semaines doit être possible, même si cela nécessite une coordination avec l'école, le lieu de la structure parascolaire dépendant de l'endroit où sera scolarisé l'enfant. De plus, il serait utile d'ouvrir les structures dès le premier jour d'école en anticipant le jour de visite des parents (qui a actuellement lieu justement le jour de la rentrée), afin de leur éviter de devoir prendre congé ce jour-là. D'autres villes (notamment Bienne) parviennent à le faire. Neuchâtel doit y parvenir également.

### Discussion

## **15-303**

**Motion des groupes socialiste et PopVertsSol par Mme et M. Anne-Dominique Reinhard, Dimitri Paratte et consorts**, intitulée « Permettre et optimiser la récupération des objets réutilisables » (Déposée le 9 novembre 2015 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 7 décembre 2015) :

« Les groupes socialiste et PopVertsSol demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité d'ouvrir un espace à la déchetterie des Plaines-Roches ou ailleurs de récupération des objets toujours utilisables ».

### Développement écrit:

La production massive de déchets a vu de nombreuses améliorations ces dernières années en augmentant notamment fortement les taux de recyclage de nombreux matériaux. Au-delà du recyclage, il est pour nous temps de mettre en œuvre une politique proactive de récupération des objets. En effet, un objet jeté représente des pertes brutes : perte économique (pour son incinération), perte écologique (pour son énergie grise) et perte de valeur d'usage (la famille qui se débarrasse de sa chaise devra peut-être en racheter une autre). Notre Ville pourrait jouer un rôle moteur pour éviter ces pertes.

Pour des questions de sécurité, il est aujourd'hui formellement interdit de récupérer quoi que ce soit dans les bennes. Un nouvel espace couvert de récupération permettrait d'inciter les usagers et usagères à déposer et reprendre les objets présentant une valeur d'utilisation. On ouvrirait ainsi une espèce de grande boîte à troc à l'image de celles récemment installées en Ville de Neuchâtel.

### Discussion

Neuchâtel, le 18 novembre 2015

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Rémy Voirol